Saint-Denis (93) : le maire LFI Bally Bagayoko défend les frères Doumbia multirécidivistes ; un adjoint au lourd passé judiciaire siège au conseil de sécurité

30/10/2026 à 19h35



Une nouvelle enquête de *Marianne* revient sur les relations entretenues par Bally Bagayoko, maire LFI de Saint-Denis, avec plusieurs figures au lourd passé judiciaire.

Le magazine détaille notamment ses liens avec les frères Doumbia. Ahmed Doumbia, que Bally Bagayoko a publiquement présenté comme l'un de ses « frères en humanité », a été condamné pour trafic de drogue en 1998 et 2010, puis à cinq ans de prison en 2017 pour menaces de mort contre des policiers. Le 30 septembre 2026, il a de nouveau été condamné à neuf mois de prison ferme, 4 000 euros d'amende et cinq ans d'interdiction de gérer un débit de boissons.

Dans le dossier de son bar After Circus, Bally Bagayoko, alors candidat, était intervenu auprès de l'adjoint au commerce pour

demander que sa situation soit examinée. La mairie faisait alors état, selon *Marianne*, d'une absence de bail, de drogue découverte lors d'un contrôle, de vente d'alcool sans licence et de soupçons de prostitution.

Son frère Adams Doumbia a, lui, été condamné en 2004 pour violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner, en 2009 à un an ferme pour trafic de drogue, puis en 2021 à neuf ans de prison pour son rôle dans l'importation de centaines de kilos de cocaïne. Il a ensuite pris le contrôle de la section football du Saint-Denis Union Sports, avant la création de United Football Saint-Denis. Le 24 septembre, le conseil municipal a voté une avance de 55 500 euros pour ce club, dans la limite d'une subvention annuelle de 111 000 euros.

***Marianne* s'attarde aussi sur Bart Ammadou Touré, 16e adjoint au maire et membre titulaire du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation.** Le magazine indique avoir recensé à son sujet de nombreuses mises en cause : vol avec arme, vols avec violences, outrages et violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique, vols par effraction, vol de véhicule ou encore actes de cruauté envers un animal domestique. L'élu n'a pas répondu aux questions de *Marianne*.

Source : Marianne, 30 octobre 2026